Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-16_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 16-07-2026-CM : Echange de parcelles sans soulte avec la SCI Les Noës – Rue du chemin de fer

Depuis la disparition de la ligne de chemin de fer et la création de la rue du Chemin de Fer, aucune régularisation foncière n'est intervenue entre la commune et la SCI Les Noës.
Il est donc proposé de procéder à un échange de parcelles sans soulte entre la commune et la SCI Les Noës, selon les modalités suivantes :

- La SCI Les Noës céderait à la commune les parcelles cadastrées AL 0556, AL 0560, AL 0565 et AL 0566, situées rue du Chemin de Fer, représentant une superficie totale de 784 m² ;
- La commune céderait à la SCI Les Noës la parcelle cadastrée AL 0567, correspondant à l'ancienne voie ferrée, d'une superficie de 419 m².

Il est proposé de réaliser cet échange sans soulte, les frais d'acte étant pris en charge par la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le plan de géomètre joint du 04 novembre 2022 ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 17 juillet 2026 estimant la valeur des terrains à 0,60€/m² ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 22 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-16_07_2026_CM-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la cession à titre gratuit par la commune à la SCI Les Noës de la parcelle AL 0567 valorisée à 251,40 euros par le service des Domaines

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit par la commune des parcelles AL 0556, AL 0560, AL 0565 et AL 0566 appartenant à la SCI Les Noës, valorisées à 251,40 euros

PRONONCE le classement des parcelles AL 0556, AL 0560, AL 0565 et AL 0566 dans le domaine public communal

MET les frais d'acte à la charge de la commune

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Le Maire
Erwann LARUPT



PJ N°17-1 : Projet de division du géomètre
PJ N°17-2 : Avis des domaines